

# Faire réussir tous les élèves

## FICHE ACTION

### LA PREVENTION DE L'ILLETTRISME

#### DIAGNOSTIC

Chaque année 60 000 élèves sortent du système éducatif sans posséder les savoirs de base nécessaires et 4 à 5% des jeunes de 17 ans sont recensés en situation d'illettrisme lors de la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD). La prévention de l'illettrisme est devenue une priorité nationale depuis la loi du 4 mai 2004 relative à la formation tout au long de la vie.

En 2007, les JAPD ont recensé en Limousin 11,3 % de jeunes présentant des difficultés à lire et comprendre un texte simple et 4,4 % en situation d'illettrisme. Ce constat ne doit pas pour autant laisser croire que l'Education nationale a failli à sa mission ou qu'elle est impuissante à apporter des éléments de réponse à ce problème.

Il n'y a pas d'illettrés à l'Ecole mais des élèves en très grande difficulté d'apprentissage de lecture et d'écriture ; ils ont en particulier le plus grand mal à maîtriser les codes de la langue française et du langage mathématique. Si le traitement de l'illettrisme ne peut s'envisager qu'après l'Ecole (on ne peut considérer comme *illettrés* les jeunes encore en phase d'apprentissage), le service public d'éducation a un rôle majeur à jouer dans sa prévention. Un 1<sup>er</sup> état des lieux a révélé l'existence dans l'académie d'une kyrielle d'actions et de nombreux dispositifs souvent efficaces mais très isolés et disparates (cf. rapport du GAP « *Situations d'illettrisme* » 2003-2004).

Il y a donc à mieux promouvoir l'existant mais aussi à innover.

#### OBJECTIFS

**Définir une politique académique de prévention de l'illettrisme, c'est :**

- **Adapter les dispositifs** aux besoins des publics scolaires, apprentis, adultes en GRETA.
- **Renforcer la cohérence** des organismes institutionnels et non institutionnels.
- **Professionaliser les acteurs** de la formation en :  
Capitalisant leurs compétences multiples et en mutualisant les compétences transversales,  
développant la recherche et l'innovation dans la prévention de l'illettrisme.

#### DESCRIPTIF DE L'ACTION

- **Recenser les diverses situations d'illettrisme.**
  - Dresser des typologies d'élèves en difficulté pour mieux adapter les méthodes de lutte contre les difficultés d'apprentissage de la langue écrite et orale.
- **Fédérer l'existant et le structurer**
  - Poursuivre les enquêtes entreprises pour recenser et évaluer les diverses structures et actions engagées dans la lutte contre l'illettrisme.
  - S'appuyer sur les expériences qui ont prouvé leur efficacité (ex : PPRE, ateliers d'écriture, classes relais, évaluations-diagnostic en 2<sup>o</sup> pro et positionnement en CFA...)
- **Former les personnels et les équipes transdisciplinaires** (formation continue, stages de proximité, *actions au niveau des BEF*, liaison 1<sup>er</sup>/second degré)
  - Faire connaître et rencontrer les différents partenaires.
  - Elaborer, choisir les outils et les stratégies les mieux adaptés.
  - Approfondir la culture d'évaluation, exploiter les résultats et valider la reconnaissance d'acquis dans des parcours personnalisés.
  - Mettre en place un réseau de formateurs académique incluant des enseignants de SEGPA, d'éducation prioritaire, des enseignants spécialisés FLE et 1<sup>er</sup> degré ( RASED), des professeurs du second degré certifiés 2CA-SH, intervenants en APP...
- **Promouvoir les échanges de pratique, l'innovation et la recherche :**
  - Créer une Equipe Recherche Réflexion au sein du rectorat en lien avec la MGI et l'IUFM.
  - Ouvrir et animer une rubrique « *prévention de l'illettrisme* » sur le site académique.
- **Renforcer les relations partenariales efficaces pour mutualiser les compétences dans ce domaine :**
  - Ministère de la défense (JAPD ; dans le cadre du « trinôme académique »).
  - AFPA (formation des personnels et aide au diagnostic).
  - Ministères de la Justice (PJJ) et de l'Intérieur (cf. niveau des classes relais).
  - Agence nationale de lutte contre l'illettrisme en lien avec le GIP « Prisme-Limousin ».
  - Organismes locaux hors EN existant après évaluation de leurs actions (cf. rapport GAP, adresses utiles en annexe 6).

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE / ACTEURS MOBILISES

**D'une façon générale tout personnel de l'Education se doit d'être acteur, au niveau de son propre domaine de compétence, dans la lutte contre l'illettrisme et sa prévention.**

On insistera en particulier sur :

- Les formateurs (IUFM et autres) pour la formation des personnels.
- Les équipes pédagogiques (enseignants, CPE, animateurs ZEP), les COP et la médecine scolaire pour la prévention, la remédiation et le suivi.
- Les personnels de direction et d'inspection (chefs d'établissements, directeurs de SEGPA, IA-IPR, IEN CCPD (notamment ASH), IEN-IO et ET-EG pour l'impulsion, l'animation, la formation des formateurs et l'évaluation des actions.

## DATES / PERIODES / CALENDRIER

- **2008-2009: Définir la politique académique à mener :**
  - Elaboration d'un projet académique de prévention de l'illettrisme à partir du plan II du conseil régional.
  - Formation des personnels.
- **2009-2010: Accompagner la formation et l'évaluation :**
  - Création d'une ERR ayant pour mission de :
    - dresser l'état des lieux : recenser les diverses situations d'illettrisme et l'existant (actions, dispositifs, outils, acteurs, partenaires).
    - promouvoir une réflexion d'ensemble sur les structures scolaires et les pratiques pédagogiques idoines à développer.
  - Mise en place d'un réseau de personnes ressources et de formateurs par BEF.
  - Ouverture d'une rubrique « *Prévention de l'illettrisme* » sur le site académique.

## RESULTATS ATTENDUS

- Mise en place dans tous les EPLE d'une veille pédagogique permanente.
- Utilisation d'un référentiel transdisciplinaire et inter-cycle de compétences pour évaluer le niveau de maîtrise de l'écrit.
- Utilisation d'outils de repérage et de suivi des élèves « à risque » ( cf.«Lire au CP», livret vert, CD-Rom et banque d'évaluations du MEN, évaluation-diagnostic académique en 2<sup>o</sup> professionnelle, positionnement pédagogique en CAP, livrets de compétences des écoles, tests réalisés par les RASED et les centres médico-pédagogiques à la demande des familles)
- Développement de procédures de remédiation adaptées aux diverses situations d'illettrisme recensées.

## INDICATEURS ET ELEMENTS D'EVALUATION

- **Au sein des EPLE :**
  - Inscription de la problématique de l'illettrisme dans les projets des EPLE et mise en place d'actions spécifiques de dépistage, de remédiation et de suivi.
  - Efficacité de la prise en compte des résultats des paliers d'évaluations du socle commun de connaissances et de compétences dans l'organisation des enseignements et des actions spécifiques.
  - Amélioration des résultats des évaluations du socle commun.
  - Présence et pertinence de l'utilisation d'outils et de référentiels transdisciplinaires communs centrés sur les évaluations des compétences méthodologiques fondamentales.
- **En dehors des EPLE :**
  - Amélioration des résultats des tests des JAPD.

## TEXTES DE REFERENCE

Plan II du conseil régional du Limousin 2009-2012 « Accès pour tous à la lecture, à l'écriture et aux compétences de base » 2009.

Rapport du GAP sous la direction de JM PEROL « Situations d'illettrisme : du diagnostic à la remédiation » 2003-2004.

Actes du colloque IUFM 2003-2004 sur l'illettrisme.

Actes du colloque MGI mars 2009 sur la prévention du décrochage scolaire.

Rapport 2000 DEVAUX-ROBERT (IA-IPR de Lettres et de Mathématiques) – rectorat de Limoges.

« Vous avez dit illettrisme » Jean VOGLER in « En toutes Lettres » n°2 mai 1996.